

L'Union et l'Innovation en Région, **NOTRE PROFESSION POUR AMBITION**

En votant aux élections URPS, c'est vous qui décidez !

Ces élections sont capitales au niveau régional !

Au sein des instances (ARS...), les élus des Unions Régionales des professions de Santé (URPS) ont la possibilité de :

- affirmer le rôle pivot des infirmiers libéraux au sein du système de santé
- positionner les Idels comme acteurs de prévention
- proposer des expérimentations dérogatoires et rémunérées.

Ces élections sont cruciales sur le plan national !

Leur résultat déterminera le nom des syndicats qui négocieront la Convention avec l'Assurance Maladie et porteront la voix des Idels auprès du Gouvernement.

Voter Sniil, c'est choisir une dynamique régionale !

Depuis 2010, les URPS présidées par un(e) élu(e) Sniil font le choix :

- du travail en **UNION** : tous ensemble, syndiqués et non-syndiqués, élus URPS et infirmiers missionnés, pour le seul bien de la profession !
- de l'**INNOVATION**, avec le lancement d'expérimentations dérogatoires et rémunérées reconnaissant et valorisant des compétences infirmières jusqu'à lors ignorées !

Voter Sniil, c'est soutenir des revendications nationales !

L'**AMBITION** du Sniil : pérenniser l'exercice libéral infirmier, défendre et valoriser leurs compétences, promouvoir l'autonomie de la profession et la coopération pluriprofessionnelle.

- statut de « **cabinet infirmier référent** » pour un accès direct aux infirmiers libéraux, intégration des Idels dans les soins non-programmés
- **suivi infirmier renforcé** pour le suivi des patients chroniques
- **évolution du métier d'infirmier** (élargissement du droit de prescription et de vaccination, intégration de la notion de compétences dans le décret d'actes, développement ETP...)
- **facturation aux Caisses des interventions en SSIAD**
- **évolution de la nomenclature et juste rémunération des pratiques infirmières**
- **défense de la place des Idels face aux HAD**





Tête de liste :

Pascale CAZANEUVE

de Toulouse (31)



(09) : Jean-Marc SOARES

(11) : Laure GRENIER, Béatrice SIZARET

(12) : Sophie GUALLAR, Pascal BERTHIN

(30) : Frédéric MASSON, Willy CORBIN, Ludovic BLANCHARD

(31) : Sophie BEAUVERGER, Nathalie MORENO, Marylène LAMBERT

(32) : Pascal MERILHOU, David TERNIER

(34) : Anne-France VEDRINE, Lucile FERRANDES

(46) : Marie-Ange BRUGIDOU

(66) : Joséphine PALÉ Valérie MAZOLLIER

(81) : Didier DOUBAX, Hélène BOLZAN, David SZYJEWSKI

(82) : Florence DUVERNEUIL, Nadine BELDIO

Une liste... Un projet !

1/ Nous nous engageons à...

- **rendre visible la profession** via la réalisation d'une enquête de terrain
- **communiquer sur** l'activité et les compétences infirmières libérales (réseaux sociaux et médias)
- **positionner les Idels comme acteurs de prévention** en travaillant à des expérimentations dérogoatoires et rémunérées sur des projets de santé publique (addictions, obésité, vaccination, repérage de la fragilité de la personne âgée) mais aussi multiplier les programmes d'éducation thérapeutique
- travailler avec l'URPS Médecin pour **faire connaître nos compétences et nouvelles nomenclature** (suivi des BPCO, Cardio, sortie ambulatoire.....)
- **faire connaître la profession d'Infirmier de Pratique Avancée** et réfléchir à la plus-value que peut représenter une collaboration IPA-Idel.

2/ Nous promettons de...

- **organiser des réunions** pour aller à la rencontre des Idels **dans tous les territoires**, y compris ruraux
- **missionner des référents** /personnes-relais dans tous les départements
- **œuvrer en inter URPS d'Occitanie, toutes professions confondues**, et croiser nos expériences avec les élus d'autres URPS Infirmier
- travailler en intersyndical et en toute transparence
- **revoir la gouvernance de l'URPS pour plus de collégialité** ; embaucher un(e) directeur(trice) en charge du suivi des dossiers, mise en cohésion / évaluations et bilans des actions qui seront diffusés annuellement via un bulletin spécial.

3/ Nous créons de l'entraide grâce à...

- **un système de petites annonces** pour les remplacements, les collaborations et les associations
- **des formations aux Idels « spécial HAD » et « spécial SSIAD »** (fonctionnement, financement, droits de l'Idel...) en complément d'un travail sur une **charte de collaboration avec ces organismes**
- **soutien** des Idels souhaitant se lancer dans l'**exercice coordonné** (financement, formations)
- **appui** administratif, financier et logistique **aux projets de terrain des Idels**, via une augmentation conséquente du budget annuel de la commission « appel à projets ».

